



Vrije Universiteit Brussel



Vakgroep Sociologie, Onderzoeksgroep TOR  
Pleinlaan 2, 1050 Brussel  
<http://www.vub.ac.be/TOR/>

## LE TRAVAIL À DOMICILE EN FLANDRE

---

TOR 2008/16

---

Ignace Glorieux & Joeri Minnen

"[Typ hier extra gegevens, bv opdrachtgever, congres, e-mail etc]"



## SOMMAIRE

1. La problématique.....	2
2. Données.....	4
3. Définition du travail à domicile.....	5
4. Qui travaille à domicile ?.....	8
5. Le travail à domicile et l'enquête sur l'emploi du temps.....	13
6. Mieux combiner avec le travail à domicile ?.....	15
7. Le travail à domicile, une solution au problème de la mobilité ?.....	17
8. Résumé - Discussion.....	18
9. Bibliographie.....	20

Tabel 1: Mate van thuiswerk binnen bepaalde tijdsvakken voor werkenden die niet uitsluitend thuis werken of als zelfstandige een zaak thuis hebben (n=893) .....	6
Tabel 2: Procentuele verdeling volgens het karakter van thuiswerk (n=972) .....	7
Tabel 3: Procentuele verdeling van de typologie van thuiswerk naar geslacht, leeftijd, opleiding en leeftijd van het jongste kind (n=972) .....	10
Tabel 4: Procentuele verdeling van de typologie van thuiswerk naar beroepsclassificatie, sector,regelmaat, tijdssoevereiniteit, einde dagtaak voorspellen en samenvattende maat voor beroepsprestige (n=972) .....	12
Tabel 5: Percentage thuiswerk, tijd besteed aan thuiswerk en de tijd besteed aan betaald werk via tijdsbudget naar de typologie van thuiswerk (n=972) .....	13
Tabel 6: Tijd besteed aan thuiswerk per week verdeeld over dag, avond, nacht, zaterdag en zondag naar de typologie van thuiswerk .....	14
Tabel 7: Tijdsduur van totale werklast naar geslacht en arbeidspositie .....	16
Tabel 8: De totale verplaatsingstijd per week en de woon-werkverplaatsing naar de typologie van thuiswerk (n=972) .....	17

Figuur 1: Verdeling en overlap tussen thuiswerk als aanvulling en/of als vervanging.....	8
--	---

## 1. La problématique

Pour de nombreux pays d'Europe occidentale, Belgique comprise, la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle fait figure de période de transition en matière d'organisation du temps de travail (Glorieux, Mestdag & Minnen, 2008). La Belgique a connu une baisse de la durée du travail, définie dans un cadre législatif: celle-ci est passée de 45 heures par semaine en 1956 à 38 heures par semaine en 2001. Sous pression des employeurs, cette baisse de la durée hebdomadaire du travail a entraîné durant ces deux dernières décennies du vingtième siècle un assouplissement de l'organisation du travail et une extension des temps de travail (Strazdins et al. 2006). La flexibilisation et l'individualisation des modèles de temps de travail étaient considérés comme une arme importante dans la concurrence économique (Lallement, 1995). Cette situation évolutive est souvent considérée comme le début de la 'société et l'économie des 24 heures'.

Dans le cadre de cette société évolutive du travail, on peut distinguer 3 facteurs plus généraux qui jouent un rôle important dans le débat sur la flexibilisation. Au niveau macroéconomique, d'importantes transformations technologiques se sont déroulées, qui ont permis à l'économie de se développer en une économie mondiale au sein de laquelle les TIC jouent un rôle de plus en plus important. Eu égard aux fuseaux horaires, les entreprises internationales doivent rester opérationnelles 24 h sur 24 h. Les employeurs souhaitent utiliser avec la plus grande efficacité les temps de travail et les travailleurs, de façon à optimiser leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices. L'utilisation de l'ordinateur et de l'internet augmente en raison de l'expansion des marchés et des rapides développements technologiques dans le domaine des TIC. Ces développements entraînent la disponibilité d'un vaste spectre d'applications TIC, tant pour les cadres et personnes de formation universitaire que pour les administratifs. Ces mutations produisent également de nouveaux développements en matière de communication. Les collaborateurs sont joignables à tout moment de la journée et les informations essentielles peuvent être consultées sans restriction de liberté de mouvement. La localisation (et les lieux de rendez-vous) cessent de plus en plus d'être pertinents du point de vue de la communication entre membres du personnel d'une part, entre le personnel et les clients et autres acteurs économiques, de l'autre. L'information vient aux personnes plutôt que le contraire (Limburg, 2002).

Les mutations économiques entraînent le déclin de l'économie industrialisée. Par ailleurs, on assiste à une forte montée en puissance du secteur des services (Presser, 2004). La croissance de cette économie des services remet en question les limites temporelles de la société industrielle. Les commerces et services restent ouverts plus longtemps et plus largement, l'importance de l'économie des loisirs s'accroît. Celle-ci se focalise surtout sur les soirées et le week-end. Ce qui correspond aux périodes durant lesquelles la plupart

des actifs sont exempts d'obligations professionnelles. Etant donné cette focalisation sur les soirées et le week-end, l'économie des services fait plus appel à des contrats de travail et des horaires flexibles.

La montée en puissance de l'économie des services va de pair avec la croissance de la participation des femmes au monde du travail. Les deux effets se renforcent mutuellement. Si les femmes s'intègrent facilement à l'économie des services, leur participation croissante au marché du travail entraîne une hausse de la demande de mise à disposition de services et de commodités en dehors des horaires traditionnels du travail. De plus, les ménages à double revenu feront de plus en plus appel à divers services de commodités. Ces phénomènes entraînent l'apparition d'un nouveau marché de la consommation, qui devrait être également disponible en dehors des heures de travail traditionnelles. Par ailleurs, le pouvoir d'achat accru des ménages à double revenu leur permet de participer plus aux activités de loisir proposées par l'industrie du loisir.

Les évolutions macroéconomiques engendrent par ailleurs une demande individuelle pour une flexibilité accrue des horaires de travail. Toutefois, l'accroissement des conflits temporels au sein des ménages constitue un inconvénient important de l'augmentation de la part des femmes sur le marché du travail. Dans cette société pressée par le temps se fait jour une forte demande pour des horaires flexibles qui permettraient de mieux harmoniser les tâches du ménage et les obligations professionnelles. Toutefois, l'accroissement de la flexibilité pour le personnel doit être accompagnée d'une plus grande autonomie (le droit à organiser son temps), pour adapter les horaires et l'organisation du travail quotidien aux besoins individuels. Depuis les années 80, le pourcentage de travailleurs en Flandre et en Belgique, qui bénéficie d'une souveraineté sur l'emploi du temps, a augmenté systématiquement pour dépasser les 50% en 2004. Les modèles individuels du temps de travail ont actuellement la cote (Glorieux, Mestdag & Minnen, 2008; Glorieux, Minnen & Van Thielen, 2004; Casimir, 2001).

L'objectif de la présente contribution est d'évaluer une forme relativement récente du travail flexible, le travail à domicile. Celui-ci découle entre autre des développements dans le domaine des TIC et de la nécessité de mieux harmoniser le travail et la vie du ménage. Intrinsèquement, le travail à domicile permet une combinaison optimale du travail selon des horaires non classiques avec la souveraineté sur l'emploi du temps. Certains estiment que le travail à domicile représente le mode de travail de l'avenir et que son importance augmentera rapidement. Ils partent du point de vue que la poursuite du développement des technologies de l'information favorisera considérablement le travail à domicile : les collaborateurs ne doivent plus se trouver sur le lieu de travail pour échanger des informations. Le travail à domicile est parfois représenté comme un

remède miracle qui permet de combiner le travail ménager avec le travail salarié et qui résout le problème des embouteillages.

Après une analyse de la définition du travail à domicile et des données utilisées, la première partie présente et analyse une répartition opérationnelle du travail à domicile, en fonction de diverses caractéristiques sociodémographiques. Dans la deuxième partie, nous vérifions la relation entre le degré de travail à domicile et la durée du travail salarié. Cette section étudie aussi les moments de la journée et de la semaine auxquels a lieu le travail à domicile. La troisième partie est consacrée au travail à domicile et à la charge de travail totale des hommes et des femmes. Finalement, la dernière partie évalue la relation entre le travail à domicile et le problème des embouteillages.

## 2. Données

Notre définition du travail à domicile s'appuie en partie sur la classification d'Atkinson. Celui-ci subdivise la flexibilité en flexibilité externe numérique, flexibilité interne numérique, flexibilité fonctionnelle et flexibilité financière-salariale (Atkinson, 1984; Atkinson & Meager, 1986). Le travail à domicile se classe dans la flexibilité fonctionnelle et la présente contribution le considère comme une extension ou un remplacement des heures de travail sur le lieu de travail par le travail depuis le domicile. Notre définition des travailleurs à domicile ne se réduit pas aux personnes reliées par des fonctions TIC, elle doit être comprise au sens le plus large : « effectuer un travail à partir de son domicile ». Notre définition englobe donc les indépendants qui exploitent une entreprise à domicile, que nous considérons comme des travailleurs à domicile standard.

Pour les analyses, nous utilisons les données flamandes et l'enquête connexe de 2004 sur les emplois du temps (Glorieux, Minnen & Vandeweyer, 2005). Des répondants âgés de 18 ans à 75 ans avaient enregistré durant une période de 7 journées consécutives leur emploi du temps, en décrivant leurs activités dans un journal à l'aide d'une liste d'activités précodées. Cette liste comprenait environ 160 activités décrites en détail. Lorsque le répondant estimait qu'une activité n'était pas suffisamment décrite, il pouvait la décrire librement. Outre l'enregistrement de l'activité, des informations étaient aussi collectées concernant une éventuelle activité secondaire ainsi que sur le contexte de l'activité primaire. Les répondants devaient entre autre indiquer où (le lieu) se déroulait l'activité, leur moyen de transport en cas de déplacement, s'ils effectuaient l'activité avec d'autres personnes et à qui ils avaient parlé. Comme les données sur l'emploi du temps nous permettent de savoir pour tout moment de la journée si des actifs travaillent et dans quel lieu, nous pouvons étudier les liens entre la durée de travail et les coordonnées spatiotemporelles.

Nous utilisons les données sur l'emploi du temps pour comprendre et discuter la classification du travail à domicile. Cette classification est construite à partir d'un questionnaire à 5 questions (voir 3). Par ailleurs, l'enquête sonde des caractéristiques sociodémographiques telles que la situation de travail, certaines attitudes et certains comportements des répondants.

Dans la section suivante, nous abordons le pourcentage d'actifs qui travaille à domicile durant une période donnée et dans quelle mesure (voir 3). Ensuite nous esquissons, à l'aide de caractéristiques sociodémographiques et de caractéristiques liées au travail, un portrait des actifs en nous focalisant sur une typologie élaborée du travail à domicile (voir 4).

### 3. Définition du travail à domicile

Le questionnaire effectue un sondage progressif du degré de travail à domicile. Il commence par la question « *Êtes-vous quelqu'un qui travaille à domicile ou qui exploite comme indépendant une entreprise à domicile ?* » Environ 8% des actifs indiquent leur domicile comme lieu de travail primaire. Ceci ne s'applique donc pas à l'immense majorité des actifs. Pour savoir dans quelle mesure le travail à domicile constitue un complément ou un substitut des tâches sur le lieu de travail et pour connaître les moments du travail à domicile, nous avons demandé à toutes les personnes qui ne travaillent pas depuis leur domicile s'ils apportaient parfois du travail à domicile ou s'ils y travaillaient parfois et le cas échéant, selon quelle fréquence. La question se rapportait au week-end et aux soirées, aussi bien qu'à une ou plusieurs journées entières (de jour durant la semaine ouvrable), ou à une ou plusieurs heures en journée (Glorieux, Minnen & Vandeweyer, 2005).

Le tableau 1 représente les réponses aux différentes questions, exprimées en pourcentages.

TABLEAU 1: DEGRÉ DE TRAVAIL À DOMICILE DURANT CERTAINS SEGMENTS TEMPORELS POUR ACTIFS NE TRAVAILLANT PAS EXCLUSIVEMENT À DOMICILE OU N'ÉTANT PAS DES INDÉPENDANTS EXPLOITANT UNE ENTREPRISE À DOMICILE (N=893)

	Week-end
Pas de travail à domicile	75,6%
Une fois par mois maximum	3,7%
Plusieurs fois par mois	8,7%
Hebdomadairement	12,0%

	En soirée	Journée(s) entière(s)	Une ou plusieurs demi-journées
Pas de travail à domicile	74,3%	86,0%	90,9%
Une fois par mois maximum	7,8%	3,1%	3,4%
Une fois par semaine maximum	8,3%	6,0%	3,9%
De régulièrement à toujours	9,6%	4,9%	1,7%

Le tableau 1 indique que le travail à domicile n'est pas encore très répandu en Flandre comme substitut au travail dans l'entreprise ou ailleurs. Seuls 5% des actifs travaillent de régulièrement à toujours une journée pleine à domicile ; pour 11%, la fréquence est hebdomadaire. Pas moins de 86% des actifs ne travaillent jamais une journée complète à domicile. De même, le travail à domicile durant une demi-journée donnée (en matinée ou l'après-midi) n'est pas très répandu car seul un maximum de 9% des actifs le pratique.

Le pourcentage de travail à domicile est nettement plus élevé durant le week-end et en soirée. Environ ¼ des actifs travaille de temps à autre à domicile, en soirée ou durant le week-end, comme complément au travail sur le lieu de travail. 12% des actifs apporte chaque semaine au domicile du travail pour le week-end et environ 9% le fait au moins plusieurs fois par mois. Le pourcentage des actifs poursuivant en soirée à fréquence hebdomadaire le travail à leur domicile est également assez élevé. Près de 10% le fait même plusieurs fois par semaine.

Le tableau 1 permet de conclure que le travail à domicile n'est pas très répandu en tant que substitut du travail dans l'entreprise, il est plutôt considéré comme une prolongation du travail de jour. Comme les questions sur le travail à domicile ne sont pas exclusives, il est possible que le score de certains répondants soit élevé pour le travail à domicile dans plusieurs périodes ; autrement dit, ils combindraient le travail de jour à domicile avec le

travail à domicile en soirée ou durant le week-end, ou inversement. Nous tentons d'éclaircir la question à l'aide de la typologie suivante. Celle-ci utilise la nature constatée du travail à domicile comme guide pour caractériser les différentes catégories (voir tableau 2).

TABLEAU 2: RÉPARTITION EN POURCENTAGES SELON LA NATURE DU TRAVAIL À DOMICILE (N=972)

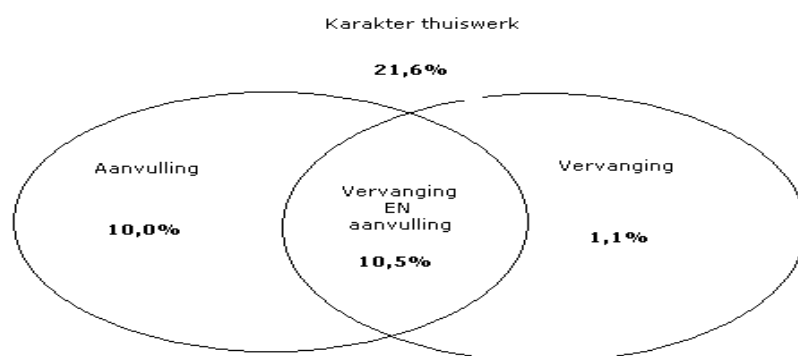
	Nature du travail à domicile
Peu ou pas de travail à domicile	70,3%
Travail à domicile uniquement en complément du travail de jour.	10,0%
Travail à domicile comme substitut au travail sur le lieu de travail (combiné éventuellement avec le travail à domicile comme complément)	11,6%
Travailler depuis le domicile	8,1%

Environ 70% des actifs ne travaillent pas ou travaillent peu à domicile, environ 30% travaillent fréquemment depuis le domicile ou exploitent une entreprise à domicile. Pour 10%, le travail à domicile est uniquement un complément au travail de jour; ils travaillent au moins plusieurs fois par mois à domicile durant le week-end et/ou au moins 1 fois par semaine en soirée, mais ils travaillent rarement (moins qu'une fois par semaine) une journée entière ou une demi-journée à domicile. Pour 11,6% des actifs, le travail à domicile fait office de remplacement du travail de jour dans l'entreprise, ils travaillent au moins 1 fois par semaine une journée entière ou une demi-journée à domicile.

La figure 1 montre dans quelle mesure ce dernier groupe de travailleurs à domicile emporte, en plus de son travail de jour, également du travail à domicile en soirée et/ou durant le week-end. Il est absolument clair que le groupe qui travaille régulièrement une journée ou une demi-journée à domicile, le fait généralement en combinaison avec du travail à domicile en soirée et/ou durant le week-end. La quasi-totalité des personnes qui travaille régulièrement une demi-journée ou une journée à domicile, travaille aussi à domicile en soirée et/ou durant le week-end.



FIGURE 1: RÉPARTITION ET RECOUVREMENT DU TRAVAIL À DOMICILE COMME COMPLÉMENT ET/OU COMME SUBSTITUT



Karakter thuiswerk	Nature du travail à domicile
Aanvulling	Complément
Vervanging EN aanvulling	Substitut ET complément
Vervanging	Substitut

Il est évident que ce n'est pas l'extension du temps de travail en soirée et durant le week-end qui procure les avantages organisationnels et logistiques. En effet, c'est surtout au travail à domicile comme substitut du travail sur le lieu de travail que sont attribués les divers mérites. Du point de vue du travailleur, le travail à domicile implique entre autre l'absence de déplacement vers le lieu de travail, d'où découle un gain de temps qui peut être consacré à d'autres activités et qui réduit les embouteillages. De plus, il est plus facile de s'isoler à domicile des collègues et des clients, pour mieux se concentrer sur certains aspects du travail (écrire, lire, étudier, ...). Un autre avantage souvent évoqué du travail à domicile pour le travailleur, est le fait qu'il lui permet de mieux harmoniser ses tâches ménagères et professionnelles. L'employeur en retire également des avantages. Le premier, évident, est la réduction de l'espace de bureaux nécessaire, à condition d'organiser efficacement l'alternance entre personnes travaillant à domicile et travaillant au bureau.

#### 4. Qui travaille à domicile ?

On pourrait supposer que le travail à domicile soit plus le fait des hommes que des femmes. Toutefois, les différences statistiques ne sont pas conclusives sur ce point (voir tableau 3). Environ 24% des hommes combine ses tâches sur le lieu de travail avec du travail à domicile : 13,1% le fait en soirée et/ou durant le week-end, comme complément au travail sur le lieu de travail et 11,2% durant la journée comme substitut au travail sur le lieu de travail (en combinaison éventuelle avec du travail à domicile en soirée et/ou durant le week-end). Les rapports avec l'âge et avec l'âge du plus jeune enfant n'atteignent pas le seuil significatif ( $p=0,055$  et  $p=0,054$ ). Ils donnent toutefois

une indication sur la nature du travail à domicile. En effet, le travail à domicile comme complément au travail de jour sur le lieu de travail semble diminuer avec l'âge et atteint son maximum entre 25 ans et 54 ans, tandis que le pourcentage effectuant du travail à domicile comme substitut reste pratiquement constant entre 25 ans et 64 ans (environ 12% en moyenne). La part des actifs dont le domicile constitue le lieu de travail primaire augmente avec l'âge pour atteindre environ 11% dans la tranche 55 ans – 64 ans. Un des avantages attribué au travail à domicile est le fait qu'il permet de mieux harmoniser vie professionnelle et ménagère. Cet avantage ressort aussi dans une certaine mesure du rapport entre travail à domicile et âge du plus jeune enfant. En effet, le pourcentage d'actifs travaillant à domicile est le plus élevé parmi ceux dont le plus jeune enfant a moins de 7 ans. A l'analyse, ce pourcentage révèle que les actifs ayant un enfant de moins de 7 ans effectuent en parts égales (14,5%) le travail à domicile comme complément en soirée et/ou durant le week-end, et comme substitut au travail sur le lieu de travail.

Il existe un rapport significatif clair entre la typologie du travail à domicile et le niveau de formation ( $p=0,000$ ). Les deux types, comme complément et comme substitut, sont principalement le fait de diplômés du supérieur. Presque la moitié de tous les actifs diplômés du supérieur travaille à domicile, contre 20% seulement des autres catégories de formation. 22,3% des diplômés du supérieur emportent assez fréquemment du travail à domicile en soirée et/ou durant le week-end et 22,0% travaillent plusieurs journées entières ou demi-journées à domicile (de plus, souvent en combinaison avec du travail en soirée et durant le week-end). Une conclusion identique a été obtenue aux Pays-Bas, que la plupart des actifs qui emportaient du travail à domicile étaient diplômés du supérieur (Breedveld, 1998). De plus, la nature du travail qu'ils effectuent à domicile est nettement différente. Les diplômés du secondaire qui travaillent à domicile sont principalement des gérants d'entreprise.

TABLEAU 3: RÉPARTITION EN POURCENTAGE DE LA TYPOLOGIE DES TRAVAILLEURS À DOMICILE EN FONCTION DU SEXE, DE L'ÂGE, DE LA FORMATION ET DE L'ÂGE DU PLUS JEUNE ENFANT (N=972)

	Peu ou pas de travail à domicile	Travail à domicile en complément	Travail à domicile en substitut	Travailler depuis le domicile
<b>Sexe</b>	ns			
Homme	68,2%	11,2%	13,1%	7,5%
Femme	73,0%	8,7%	9,6%	8,7%
<b>Âge</b>	ns			
de 18 ans à 24 ans	88,8%	3,4%	5,6%	2,2%
de 25 ans à 39 ans	69,5%	11,5%	11,7%	7,3%
de 40 ans à 54 ans	67,4%	10,6%	12,5%	9,5%
de 55 ans à 64 ans	68,8%	7,8%	12,5%	10,9%
<b>Formation</b>	***			
Secondaire inférieur maximum	80,1%	3,7%	5,9%	10,3%
Secondaire supérieur maximum	80,6%	3,8%	6,5%	9,1%
Enseignement supérieur	50,5%	22,3%	22,0%	5,2%
<b>Âge du plus jeune enfant</b>	ns			
Pas d'enfants cohabitants	72,7%	9,4%	9,1%	8,8%
Plus jeune enfant a moins de 7 ans	65,4%	14,5%	14,5%	5,6%
Plus jeune enfant âgé de 7 ans ou plus	70,6%	8,3%	12,2%	8,9%

ns  $p > 0,05$

\*\*\*  $p = 0,00$

Le niveau de formation implique souvent d'autres caractéristiques relatives à la profession, comme l'indique également le tableau 4. Une première série de caractéristiques (classification professionnelle<sup>1</sup>, option de travail et secteur) de ce tableau renvoie à l'encadrement général de la fonction. Les caractéristiques comme la régularité, la souveraineté sur l'emploi du temps et la possibilité de prédire la fin d'une journée de travail se rapportent plus à des propriétés particulières d'une fonction donnée. Finalement, le statut professionnel (score ISEI) est indiqué comme mesure récapitulative de la position socio-économique.

Il est assez logique que ce sont principalement les ouvriers et le personnel de service qui n'effectuent pas de travail à domicile. La nature de leur profession et des tâches qu'ils effectuent limite les possibilités de travail à domicile. En effet, les ouvriers travaillent sur

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur la construction de la caractéristique, voir Glorieux, 1992; Glorieux, Minnen & Van Thielen, 2004.

des matières brutes présentes à un endroit donné, tandis que le personnel de service est surtout en contact avec des clients. Les employés, par contre, ont plus de possibilités de travailler à domicile. Car ils manipulent principalement des symboles, planifient, organisent, vérifient, ... Ils peuvent poursuivre à domicile certaines tâches (complètes ou partielles) ou ils peuvent y traiter certains dossiers. Le pourcentage d'employés effectuant des tâches à domicile en complément ou en substitut est à peu près égal à celui des dirigeants et des commerciaux (soit de 25% à 26%). Les dirigeants et les commerciaux se distinguent toutefois par le pourcentage important d'entre eux qui travaille à domicile (26,4%), principalement parce qu'ils sont souvent indépendants. Le plus grand groupe de travailleurs à domicile se trouve parmi les professions sociales. Plus de ¼ d'entre eux travaille à domicile comme substitut du travail sur le lieu de travail et 1/5<sup>e</sup> le fait en complément au travail de jour.

Il existe également une différence nette et significative sur les plans de l'option de travail et du secteur dans lequel ils sont employés. Les personnes travaillant à temps plein ainsi que le personnel de la fonction publique travaillent beaucoup plus à domicile que les personnes travaillant à temps partiel et dans le secteur privé. On constate surtout un pourcentage (19,2%) relativement élevé du personnel de la fonction publique travaillant fréquemment une journée entière ou une demi-journée à domicile. Quant au profil que présentent les indépendants par rapport au travail à domicile, il est encore plus prononcé que celui des dirigeants et commerciaux : 50% travaillent à domicile.

Les caractéristiques qui représentent l'encadrement spécifique des fonctions pointent toutes clairement dans la même direction. Le travail à domicile est plus fréquent dans les fonctions qui imposent un horaire plutôt irrégulier (17,9% travaillent fréquemment une journée entière ou une demi-journée à domicile ; 11,0% emportent au moins fréquemment du travail à domicile en soirée et/ou durant le week-end). Des résultats similaires ressortent des caractéristiques relatives à la souveraineté sur l'emploi du temps d'une fonction (plus de 38% travaillent fréquemment à domicile, 50% si on inclut le travail depuis le domicile) et relatives à la mesure dans laquelle on peut prédire au début de la journée de travail la fin de celle-ci. Au sein des actifs qui sont le moins à même d'estimer la fin de leurs tâches journalières, pas moins de 26,6% travaillent à domicile en journée ou durant une partie donnée de la journée. De plus, dans ce groupe est inclus un autre groupe important qui travaille à domicile en soirée et/ou durant le week-end.

TABLEAU 4: RÉPARTITION EN POURCENTAGE DE LA TYPOLOGIE DU TRAVAIL À DOMICILE EN FONCTION DE LA CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE, DU SECTEUR, DE LA RÉGULARITÉ, DE LA SOUVERAINETÉ SUR L'EMPLOI DU TEMPS, DE LA PRÉDICTIBILITÉ DE LA FIN DES TÂCHES JOURNALIÈRES ET DE LA MESURE RÉCAPITULATIVE DU PRESTIGE PROFESSIONNEL (N=972)

	Peu ou pas de travail à domicile	Travail à domicile en complément	Travail à domicile en substitut	Travailler depuis le domicile
<b>Classification professionnelle</b>	***			
Ouvriers	90,3%	3,5%	3,5%	2,7%
Employés	71,2%	13,1%	12,3%	3,4%
Dirigeants & commerciaux	47,2%	13,0%	13,5%	26,4%
Personnel de service	92,3%	0,9%	4,3%	2,6%
Professions sociales	49,1%	19,6%	25,8%	5,5%
<b>Option de travail</b>	***			
Temps partiel	82,6%	5,5%	8,2%	3,7%
Temps plein	66,8%	11,4%	12,5%	9,3%
<b>Secteur</b>	***			
Fonction publique	65,9%	13,3%	19,2%	1,6%
Secteur privé	81,5%	7,9%	7,2%	3,4%
Indépendant	17,9%	14,2%	17,9%	50,0%
<b>Régularité</b>	***			
Toujours aux mêmes moments et mêmes jours	70,2%	11,0%	11,5%	7,3%
Système d'équipes	91,0%	1,8%	3,6%	3,6%
Horaires irréguliers	55,9%	11,0%	17,9%	15,2%
<b>Souveraineté sur l'emploi du temps</b>	***			
Horaires difficilement variables	77,6%	6,7%	8,7%	7,0%
Horaires variables après concertation	78,6%	8,5%	8,1%	4,8%
Horaires variables sans restrictions	49,4%	17,8%	20,2%	12,6%
<b>Prédictibilité de la fin des tâches journalières</b>	***			
Au quart d'heure près	81,9%	6,2%	7,1%	4,9%
Entre un quart d'heure et une heure	62,3%	13,6%	11,9%	12,3%
Plus d'une heure	45,7%	16,2%	26,6%	11,6%
<b>Statut professionnel</b>	***			

Score ISEI <sup>2</sup>	41,47	57,05	58,36	42,92
-------------------------	-------	-------	-------	-------

\*\*\* p=0,00

On peut résumer comme suit le profil des personnes travaillant à domicile : de formation plutôt supérieure faisant partie d'un jeune ménage et exerçant une profession qui offre la possibilité d'effectuer certaines tâches à domicile ; travaillant dans la fonction publique ou comme indépendant et exerçant une profession qui implique des horaires irréguliers et peu prédictibles.

Le score ISEI est un score récapitulatif de la position socio-économique. Les actifs travaillant à domicile comme substitut et/ou comme complément présentent un score de 58,4 ; le groupe qui emporte du travail à domicile en complément présente un score de 57,1. Ces chiffres sont significativement supérieurs à ceux des personnes qui ne travaillent pas à domicile ou seulement de manière sporadique, ou qui travaillent quasiment en permanence à domicile.

#### 5. Le travail à domicile et l'enquête sur l'emploi du temps

L'enquête sur l'emploi du temps permet de mettre en rapport les données de l'enquête avec les actions effectives des actifs durant la semaine en question. Le tableau 5 montre que les données des journaux tenus durant l'enquête confirment la typologie du travail à domicile de l'enquête.

TABLEAU 5: POURCENTAGE DE TRAVAIL À DOMICILE, TEMPS CONSACRÉ AU TRAVAIL À DOMICILE ET TEMPS CONSACRÉ AU TRAVAIL SALARIÉ VIA UN BUDGET TEMPOREL, EN FONCTION DE LA TYPOLOGIE DU TRAVAIL À DOMICILE (N=972)

	Pourcentage de travail à domicile	Travail à domicile	Travail salarié
Peu ou pas de travail à domicile	1,7%	0:39	33:49
Travail à domicile uniquement en complément du travail de jour.	7,7%	3:09	41:05
Travail à domicile comme substitut au travail sur le lieu de travail (combiné éventuellement avec du travail à domicile comme complément)	18,4%	6:42	38:19
Travailler depuis le domicile	46,3%	25:05	49:23

A mesure que les personnes travaillent plus à domicile conformément à la typologie, le pourcentage de travail à domicile augmente également dans leurs journaux, c'est-à-dire

<sup>2</sup> International Socio-Economic Index

la part du travail salarié effectuée effectivement à domicile. Les personnes travaillant depuis le domicile passent un peu moins de la moitié de leur temps de travail au domicile ; le reste du temps ils se trouvent en clientèle, en déplacement, ... . Les actifs depuis le domicile consacrent en moyenne 25 h 05' par semaine au travail salarié à domicile. Ce temps est beaucoup plus élevé que celui des personnes qui poursuivent leur travail en soirée et/ou durant le week-end à domicile (7,7% - 3h 09'), mais aussi que celui des actifs qui indiquent dans l'enquête qu'ils travaillent fréquemment plusieurs journées ou demi-journées à domicile (18,4% - 6h 42'). Il existe toutefois une nette différence entre le groupe d'actifs travaillant à domicile uniquement en soirée et/ou durant le week-end, et le groupe qui travaille fréquemment à domicile en remplacement du travail de jour sur le lieu de travail. Dans ce dernier groupe, la durée moyenne du travail à domicile correspond environ à une (petite) journée de travail par semaine. On constate d'importantes différences entre les durées de travail des personnes travaillant depuis leur domicile (49h 23'), qui sont souvent des indépendants et des managers, les personnes qui travaillent à domicile quelques heures par semaine (41h 05' et 38h 19') et celles qui ne travaillent jamais ou seulement sporadiquement à domicile (33h 49'). La plupart des personnes travaillant à temps partiel se retrouve dans ce dernier groupe.

Le tableau 6 représente les moments de la journée et de la semaine auxquels s'effectue le travail à domicile, d'après ce qui est indiqué dans les journaux. La répartition en journée, soirée, nuit et journées du week-end<sup>3</sup> nous donne autant un aperçu de la manière dont le travail à domicile est réparti sur le temps hebdomadaire disponible, qu'une idée de la mesure dans laquelle le travail à domicile est effectué à des heures non classiques.

TABLEAU 6: TEMPS CONSACRÉ DURANT LA SEMAINE AU TRAVAIL À DOMICILE, RÉPARTI EN TRAVAIL DE JOUR, DE SOIRÉE, DE NUIT, DU SAMEDI ET DIMANCHE, EN FONCTION DE LA TYPOLOGIE DU TRAVAIL À DOMICILE (N=972)

	De jour	En soirée	De nuit	Le samedi	Le dimanche
Peu ou pas de travail à domicile	0:25	0:06	0:01	0:04	0:03
Travail à domicile uniquement en complément au travail de jour.	1:14	0:49	0:35	0:11	0:20
Travail à domicile comme substitut au travail sur le lieu	3:54	1:17	0:24	0:32	0:35

<sup>3</sup> La répartition dans les tranches temporelles 'jour, soirée, nuit, samedi et dimanche' a été effectuée sur base d'une décision arbitraire. Toutefois, celle-ci est aussi appliquée internationalement fût-ce moyennant des déviations limitées (Merz, Böhm & Burgert, 2005; Breedveld, 1998). La tranche des 'jours' s'étend du lundi au vendredi de 6 h du matin à 7 h du soir; la tranche 'soirée' va du lundi au dimanche de 7 h du soir à 10 h du soir; la tranche 'nuit' s'étend du lundi au dimanche de 10 h du soir à 6 h du matin et les tranches 'samedi' et 'dimanche' chacune de 6 h du matin à 7 h du soir (pour plus d'informations, voir Glorieux, e.a., 2006; Glorieux, Mestdag & Minnen, 2008).

de travail (combiné éventuellement avec le travail à domicile comme complément)					
Travailler depuis le domicile	17:30	2:11	1:15	2:51	1:18

Le travail à domicile a majoritairement lieu durant les heures ouvrables normales. Il est d'ailleurs remarquable que les personnes indiquant n'effectuer du travail à domicile qu'en complément de leur travail de jour, le font aussi pour une grande part durant les heures ouvrables normales: 39% de leur travail à domicile sont effectués durant les heures ouvrables normales de jour. La majeure partie du travail à domicile effectué après le travail de jour a donc lieu avant 7 h du soir et en semaine, même si cela signifie que les personnes impliquées ont d'abord travaillé sur leur lieu de travail. Les actifs dont le travail à domicile est un substitut du travail sur le lieu de travail, effectuent la majeure partie de ce travail à domicile durant la journée (58%). En heures, ils travaillent aussi plus longtemps à domicile à des horaires non classiques que ceux qui travaillent à domicile uniquement comme complément. Les personnes qui travaillent à domicile comme substitut, le font durant 2h 48' par semaine, le soir, la nuit et/ou durant le week-end. Les personnes qui travaillent à domicile en complément y consacrent une heure de moins, soit 1h 55'. Ceux qui travaillent à partir de leur domicile, sont ceux dont la part de travail à domicile en journée est la plus élevée (70%). Comme leur journée de travail est longue, ils effectuent aussi beaucoup de travail à domicile en soirée, de nuit et durant les week-end (7h 35').

#### 6. Mieux combiner avec le travail à domicile ?

Le travail à domicile est souvent considéré comme une forme de flexibilité des horaires de travail qui facilite la combinaison travail – ménage. Le travail à domicile permet de surveiller les enfants et d'effectuer en passant des tâches ménagères. Etant donné la répartition traditionnelle des rôles, on pourrait s'attendre à ce que cette possibilité soit surtout exploitée par les femmes.

Le tableau 7 compare les temps que consacrent au travail salarié, au travail ménager et aux enfants des hommes et des femmes occupés à temps plein ainsi que des femmes occupées à temps partiel, en fonction de leur position par rapport au travail à domicile. Pour les femmes travaillant à temps plein et qui effectuent du travail à domicile (aussi bien comme complément et substitut qu'à partir du domicile), on ne constate aucune augmentation fondamentale du temps consacré au travail ménager et aux enfants. Rien ne semble indiquer que le travail à domicile constitue pour ces femmes une stratégie destinée à faciliter la combinaison profession - famille. Les femmes occupées à temps plein et qui travaillent à domicile consacrent plutôt moins de temps au travail ménager et aux soins des enfants, et plus de temps au travail salarié, que celles qui ne travaillent



pas ou travaillent peu à domicile. Seules les femmes occupées à temps plein et qui travaillent à domicile en complément semblent consacrer un peu plus de temps aux enfants (environ ½ heure par semaine), et elles cumulent cela avec des journées de travail assez longues. Ce même phénomène se remarque de manière surprenante chez les hommes occupés à temps plein qui travaillent en complément à domicile. Ce n'est donc pas le travail à domicile comme substitut au travail sur le lieu de travail qui entraîne une augmentation du temps consacré aux enfants, mais bien le travail à domicile comme extension de la journée de travail. Cette combinaison d'une journée de travail plus longue avec une augmentation substantielle du temps consacré aux enfants est encore beaucoup plus marquée chez les femmes occupées à temps partiel et qui travaillent à domicile (en comparaison avec les femmes occupées à temps partiel qui ne travaillent pas ou travaillent peu à domicile). Ceci permet de supposer que c'est surtout la combinaison du travail partiel avec le travail à domicile qui constitue une stratégie des (jeunes) mères pour harmoniser enfants et travail.

TABLEAU 7: DURÉE DE LA CHARGE DE TRAVAIL TOTALE EN FONCTION DU SEXE ET DE L'OPTION DE TRAVAIL (N=940)

		Travail salaré	Travail ménager	Soin des enfants	Charge totale de travail
Homme à temps plein	Peu ou pas de travail à domicile	38:49	11:53	1:54	52:37
	Comme complément	43:49	9:26	2:32	55:49
	Comme substitut (et/ou complément)	42:07	10:48	2:02	54:57
	Travailler depuis le domicile	55:25	5:49	1:20	62:35
Femme à temps plein	Peu ou pas de travail à domicile	33:28	18:02	3:02	54:33
	Comme complément	39:41	13:12	3:31	56:25
	Comme substitut (et/ou complément)	35:53	17:23	2:32	55:50
	Travailler depuis le domicile	47:24	17:28	2:17	67:10
Femme en temps partiel	Peu ou pas de travail à domicile	24:01	23:49	4:08	51:58
	Comme complément	30:15	22:45	5:43	58:45
	Comme substitut (et/ou complément)	28:28	20:16	6:51	55:36

## 7. Le travail à domicile, une solution au problème de la mobilité ?

Le débat actuel sur la mobilité présente souvent le travail à domicile comme une solution au problème des embouteillages. Toutefois, les chiffres nuancent cette hypothèse. Le tableau 8 représente la durée totale du déplacement et la durée du déplacement domicile - lieu de travail. Il en ressort que le déplacement domicile-travail occupe une part importante du temps de déplacement total, sauf pour les personnes travaillant depuis le domicile.

TABLEAU 8: DURÉE TOTALE DU DÉPLACEMENT HEBDOMADAIRE ET DURÉE DU DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL EN FONCTION DE LA TYPOLOGIE DU TRAVAIL À DOMICILE (N=972)

	Durée totale de déplacement	Durée du déplacement domicile-travail	Durée du déplacement des enfants, du ménage et de la famille
Peu ou pas de travail à domicile	8:24	3:46	2:44
Travail à domicile uniquement comme complément au travail de jour.	8:55	4:26	2:41
Travail à domicile comme substitut au travail sur le lieu de travail (combiné éventuellement avec le travail à domicile comme complément)	8:57	4:07	3:04
Travailler depuis le domicile	5:26	1:49	2:10

Les personnes travaillant depuis leur domicile consacrent logiquement le moins de temps aux déplacements domicile-travail : 1h 49' par semaine. Toutefois, le temps consacré au déplacement domicile-travail par les personnes qui poursuivent à domicile leur travail en soirée et/ou durant le week-end (4h 26'), ou par celles qui remplacent le travail de jour sur le lieu de travail par du travail à domicile (4h 07'), est plus élevé que celui des personnes qui ne travaillent jamais ou travaillent peu à domicile (3h 46'). A première vue, le travail à domicile ne semble donc pas contribuer à la solution du problème des embouteillages. Il n'est pas étonnant que les temps de déplacement des personnes qui complètent leur travail de jour sur le lieu de travail par du travail à domicile soient élevés. Ils se sont en effet déplacés aller-retour vers le lieu de travail et poursuivent le travail à domicile en soirée ou durant le week-end. Ce qui semble contradictoire, c'est que les personnes qui restent effectivement chez elles pour travailler consacrent plus de temps aux déplacements domicile-travail. Il se fait qu'en moyenne, les travailleurs à domicile habitent plus loin du lieu de travail, ce qui constitue peut-être une des raisons de leur option pour le travail régulier à domicile. La possibilité de travailler à domicile

peut aussi être une raison de ne pas chercher un travail plus proche du domicile ou une habitation plus proche du lieu de travail. Dans ce cas, le travail à domicile génère des temps de déplacement plus élevés. Si on considère par ailleurs le temps consacré aux déplacements pour les enfants, le ménage et la famille, on constate que ce groupe de travailleurs à domicile y consacre plus de temps par semaine. Dans ces cas, le travail de jour à domicile constitue probablement une stratégie permettant d'effectuer en journée une série de déplacements pour les enfants et pour le ménage. L'un dans l'autre, nos chiffres ne constituent pas un vrai encouragement pour ceux qui croient réduire les flux circulatoires par le travail à domicile. En effet, pour diverses raisons les travailleurs à domicile semblent se déplacer plutôt plus que les personnes ne travaillant jamais ou travaillant peu à domicile. Seuls les temps de déplacement des personnes travaillant depuis leur domicile sont moindres, mais ce résultat pourrait également s'avérer trompeur puisque dans nos données, les déplacements durant le travail ne sont pas encodés comme temps de déplacement mais comme temps de travail. Et c'est précisément le groupe qui travaille depuis le domicile qui se déplace le plus durant le travail.

## 8. Résumé - Discussion

Dans cette contribution, nous avons étudié le travail à domicile comme une forme relativement récente de travail flexible et nous l'avons évalué en fonction des données sur l'emploi du temps. Le travail à domicile est parfois considéré comme le mode de travail de l'avenir, qui permettra de mieux harmoniser profession et vie de ménage. Le travail à domicile est aussi présenté comme solution au problème des embouteillages.

Nous avons établi une typologie à l'aide des réponses aux questions concernant les coordonnées spatiotemporelles et le degré de travail à domicile. Cette typologie renvoie à la nature du travail à domicile et distingue 4 groupes: (1) Les actifs ne travaillant pas ou travaillant peu à domicile, (2) les personnes travaillant à domicile uniquement comme complément à leur travail de jour sur les lieux de travail, (3) les personnes pour qui le travail à domicile se substitue au travail sur le lieu de travail (éventuellement en combinaison avec le travail à domicile comme complément) et (4) les personnes travaillant depuis le domicile.

Le groupe des actifs effectuant du travail à domicile comme substitut au travail sur le lieu de travail peut être considéré comme celui des « vrais » travailleurs à domicile, ceux auxquels on se réfère lorsqu'on parle du travail à domicile. En effet, ils travaillent certains jours ou certaines demi-journées à domicile plutôt que sur leur lieu de travail. 11,6% des actifs appartient à ce groupe et présente des caractéristiques sociodémographique et professionnelles spécifiques. Les personnes travaillant à domicile sont plutôt diplômées du supérieur, avec une jeune famille, et occupent une fonction

(effectuent des tâches) qui permet le travail à domicile. Elles travaillent plus souvent dans la fonction publique ou comme indépendant et leur fonction présente des horaires irréguliers et peu prévisibles. La majeure partie combine le travail à domicile en journée avec du travail à domicile en soirée et/ou durant le week-end. Les actifs qui travaillent à domicile comme substitut au travail de jour sur le lieu de travail le font durant 6h 42' par semaine, soit une (petite) journée hebdomadaire. La majeure partie de ce travail (58%) est effectuée durant les horaires de jour.

Le travail à domicile est censé faciliter la combinaison travail-ménage. Les données indiquent toutefois que ni les femmes occupées à temps plein ni les hommes travaillant à domicile augmentent fondamentalement le temps qu'ils consacrent au travail ménager et aux enfants. Au contraire, ces personnes consacrent plus de temps au travail salarié que celles qui ne travaillent pas ou travaillent peu à domicile. Toutefois, les femmes occupées à temps partiel et qui travaillent à domicile combinent effectivement de plus longues journées de travail (que les femmes occupées à temps partiel qui ne travaillent pas ou travaillent peu à domicile) avec une augmentation substantielle du temps consacré aux enfants. Ceci permet de supposer que c'est surtout la combinaison du travail partiel avec le travail à domicile qui constitue une stratégie des (jeunes) mères pour combiner enfants et travail.

Par ailleurs, il faut aussi nuancer l'opinion comme quoi le travail à domicile serait une solution salubre au problème des embouteillages. En effet, à première vue le travail à domicile n'entraîne pas une réduction de la mobilité. Au contraire, non seulement les travailleurs à domicile consacrent plus de temps aux déplacements travail-domicile, ils se déplacent aussi plus pour les enfants, la famille et le ménage. Tandis que les travailleurs à domicile effectuent pendant la journée une série de déplacements pour les enfants et le ménage, la plupart des autres actifs restent rivés au lieu de travail. Et c'est peut-être précisément cette dernière situation qui est salubre pour la réduction du flux de la circulation.

## 9. Bibliographie

- Atkinson, J. (1984) Flexibility, Uncertainty and Manpower Management, IMS Report No.89, Institute of Manpower Studies, Brighton.
- Atkinson, J. & N. Meager (1986) Changing Working Patterns: How companies achieve flexibility to meet new needs. Institute of Manpower Studies, National Economic Development Office, London.
- Breedveld, K. (1998) The Double Myth of Flexibilization: Trends in Scattered Work Hours, and Differences in Time-sovereignty. In: *Time & Society*, 7, 1: 129-143.
- Casimir, G.J. (2001) The impact of telecommuting on the division of labour in the domestic setting. Universiteit Wageningen.
- Glorieux, I. (1992) Arbeid en zingeving: een onderzoek gesteund op theoretische logica en tijdsbudget-analyse. Centrum voor Sociologie, Vrije Universiteit Brussel (2 delen).
- Glorieux, I., Koelet, S., Mestdag, I., Minnen, J., Moens, M. & J. Vandeweyer (2006) De 24 uur van Vlaanderen. Het dagelijkse leven van minuut tot minuut. LannooCampus, Tielt.
- Glorieux, I., Mestdag, I. & J. Minnen (2008) The Coming of the 24-hour Society? Changing work schedules in Belgium between 1966 and 1999. In: *Time & Society*, 17, 1: 63-83.
- Glorieux, I., Minnen, J. & L. Van Thielen (2004) Moeder, wanneer werken wij? Arbeidsmarktconclusies uit het Vlaams tijdsbestedingsonderzoek 1988-1999. Leuven, Garant.
- Glorieux, I., Minnen, J. & J. Vandeweyer (2005) Technisch verslag bij de tijdsbudgetenquête TOR'04. Onderzoeksgroep TOR, Vakgroep Sociologie, Vrije Universiteit Brussel, Brussel.
- Lallement, M. (1995) La fine di un tempo? Flessibilità e differenziazione del tempo sociale in Francia. In: *Sociologia del Lavoro*, 58: 81-101.
- Limburg, D.O. (2002) Making Telework a Reality. Twente University Press, Enschede
- Merz, J., Böhm, P. & D. Burgert (2005) Timing, Fragmentation of Work and Income Inequality – An Earnings Treatment Effects Approach. Unpublished.
- Presser, H.B. (2004) Working in a 24/7 Economy: Challenges for American Families. In: *Industrial & Labour Relations Review*, 57, 4: 626-628.
- Stradzins, L., Clements, M.S., Korda, R.J., Broom, D.H. & R.M. D'Souza (2006) Unsociable Work? Nonstandard Work Schedules, Family Relationships, and Children's Well-Being. In: *Journal of Marriage and the Family*, 68: 394-410.